



بنك الإسكان
BANQUE DE L'HABITAT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° CA/DCI/02/2014
« Mise en place des systèmes de câblage informatique encastré catégorie 6^E
consistant en l'acquisition et installation d'équipements passifs dans vingt
(20) points de vente de la BH »**

La **BANQUE DE L'HABITAT** se propose de lancer un Appel d'Offres national pour la mise en place des systèmes de câblage informatique encastré catégorie 6^E consistant en l'acquisition et l'installation d'équipements passifs dans vingt (20) de ses points de vente.

Les représentants des sociétés qui désirent participer au présent appel d'offres, doivent se présenter à **la Direction Centrale de l'informatique de la Banque de l'Habitat sis – au 4^{ème} étage bureau n° 413 du siège social de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V 1080 Tunis**, munis de leurs cartes d'identité nationale et du cachet de l'entreprise représentée pour retirer le cahier des charges y afférent, contre la production d'un reçu attestant le versement en espèce de la somme non récupérable de Quarante Dinars (40,000) au compte courant bancaire n° 14 207 207 3567000014 35 ouvert sur les livres de l'agence internationale de la BH sise à l'espace de Tunis, 1073 Montplaisir.

Les offres dont la validité exigée est de 90 jours à compter du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres, doivent être envoyées par voie postale et en recommandée ou par rapid-poste ou remises directement et contre récépissé au bureau d'ordre central (B.O.C) de la BH au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat – Bureau d'Ordre Central : 18, Avenue Mohamed V, 1080Tunis.

Elles doivent être présentées conformément à l'article 11 du cahier des charges comme suit :

- Une enveloppe extérieure fermée ne comportant que la mention suivante :

« A NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N° CA/DCI/02/2014 POUR LA MISE EN PLACE DES SYSTEMES DE CABLAGE INFORMATIQUE ENCASTRE CATEGORIE 6^E CONSISTANT EN L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS PASSIFS DANS VINGT (20) POINTS DE VENTE DE LA BH »

Cette enveloppe extérieure doit renfermer obligatoirement et sous peine de nullité :

1. Les pièces administratives énumérées de E1 au E10 désignées au point **I** de l'article 11 du cahier des conditions d'appel d'offres y compris la caution bancaire provisoire dont le montant est fixée à **Mille Trois Cent dinars (1 300,000 dinars)**.
2. Une première enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « Enveloppe A – Offre technique ». Elle doit contenir les pièces énumérées de A1 au A5 désignées au point **II** de l'article 11 du cahier des conditions d'appel d'offres.
3. Une deuxième enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « enveloppe B – Offre financière ». Elle doit contenir les pièces de B1 à B2 désignées au point **III** de l'article 11 du cahier des conditions d'appel d'offres.

La date limite de réception des offres est fixée au **22 Juillet 2014 jusqu'à 14 heures**; date et heure limites fixées pour la réception des offres (le cachet du bureau d'ordre central de la Banque de l'Habitat fait exclusivement foi).

Toute offre incomplète ou parvenue après la date et l'horaire prescrits sera rejetée.